

# DÉPLOYER UN DISPOSITIF DE VIDÉOPROTECTION DANS VOTRE VILLE (CLASSE VIRTUELLE)

Méthodologie et précautions juridiques

3H EN CLASSE VIRTUELLE ( 2 X 90 MN), DE 18H00 À 19H30

CLASSE VIRTUELLE

CODE : GTEW19

## Objectifs de la formation

- Concilier sécurité publique et libertés publiques
- Respecter le cadre légal applicable
- Connaître les règles d'installation et de gestion des caméras

## Animée par

- PIAN Francis  
Formateur spécialisé en droit public,

## Public concernés

- Maires et adjoints, conseillers municipaux

## Dates

## Critères d'admission

- Cette formation entre dans le champ d'application des dispositions relatives à la formation professionnelle continue car considérée comme une action d'adaptation et de développement des compétences des salariés.

## Prérequis

- Aucun prérequis n'est nécessaire

## Modalités pédagogiques

- Un questionnaire préalable sera envoyé aux participants pour recueillir leurs besoins et

## MODULE 1-L'initiative du maire dans le déploiement d'un système de vidéoprotection (1h30)

### Connaître les responsabilités du maire

- Assurer la protection des personnes et des biens
- Garantir le respect des libertés publiques
- Coordonner la définition des secteurs prioritaires

### Comprendre l'organisation des services municipaux

- Mobiliser les interlocuteurs internes
- Organiser les modalités de surveillance
- Garantir la conservation des données

attentes spécifiques, et sera transmis au(x) formateur(s) avant la formation

- Tous nos stages de formations sont limités, dans la mesure du possible, à une douzaine de participants
- Les formations sont déroulées en présentiel ou en classe virtuelle et étayées, chaque fois que cela est pertinent, d'études de cas et de mise en pratique ou en situation
- Un formulaire d'évaluation du formateur et du déroulé du programme suivi sera proposé aux participants à la fin du stage

## Tarifs

- Tarif général \_\_\_\_\_ 390,00 €HT

## Comment informer les administrés

- Maîtriser la procédure
- Organiser le droit d'accès aux images

---

## MODULE 2 - Agir avec les partenaires et évaluer le dispositif (1h30)

### Assurer la coordination des services

- Travailler avec les services de l'Etat, le Procureur de la République, les services municipaux...
- Connaitre la loi Informatique et libertés et identifier les cas de déclaration à la CNIL

---

### Procéder à l'évaluation du dispositif

- Vérifier la performance
- Mesurer l'impact du dispositif sur la sécurité